



Extincteur à mousse mobile 50 l avec 10 m de tuyau haute pression (résistant au gel)

UGS : 118.500A

CHF 2'495.00 (CHF 2'697.10 TVA incluse)



Description

L'extincteur à mousse mobile à extrait spécial dispose d'une puissance d'extinction très élevée et convient parfaitement à une utilisation dans des bâtiments présentant un risque d'incendie élevé, comme par ex : les entreprises industrielles, les ateliers, les bâtiments commerciaux ainsi que les parkings. Le réservoir d'agent extincteur contient 50 l d'agent moussant à haut rendement, autorisé pour les classes d'incendie A (matières solides) et B (matières liquides). Le camion d'extinction a également été équipé d'un tuyau haute pression de 10 mètres de long pour augmenter le rayon d'action et dispose d'un châssis stable avec roulotte pivotante pour faciliter les manœuvres en cas d'urgence.

Caractéristiques :

Puissant extincteur à charge avec une puissance d'extinction très élevée et une portée constante de 8 mètres.

Rayon d'action maximal grâce au tuyau haute pression de 10 m et au châssis stable avec roulotte pivotante
Système d'extinction fiable pour une utilisation dans des bâtiments présentant un risque d'incendie élevé

Foppa AG, Tardisstrasse 221, CH-7205 Zizers, Tél. +41 81 286 94 24, info@foppa.ch

Toutes les images et tous les contenus textuels sont protégés par des droits d'auteur. Ils sont tous fournis sans garantie.

Les images des produits peuvent différer de l'article réel
peuvent différer. Votre équipe FOPPA

Garantie de qualité FOPPA unique de 10 ans pour les pièces de rechange et d'usure
Extrait de mousse spécial longue durée avec une durée de vie de 9 ans (normalement 6 ans)
Grand extincteur facile à entretenir avec bouteille d'azote extérieure de 3 l

Données techniques :

Couleur : rouge (RAL 3000)

Matériau : acier

Classement au feu : A / B

Plage de température : -20°C à +60°C

Dimensions (L x l x H) : 1060 x 470 x 690 mm

Poids : 104 kg

Garantie de qualité FOPPA de 10 ans :

Jusqu'à l'âge de 10 ans, les éventuelles pièces de rechange sont remplacées gratuitement. Cela ne s'applique pas au remplacement de l'extrait d'agent extincteur pour les extincteurs à mousse d'air (remplacement tous les 9 ans) ni à l'éventuelle filtration nécessaire pour les extincteurs à poudre. La condition est que l'entretien soit toujours effectué au moins tous les trois ans par FOPPA AG. (En sont exclus le remplacement de pièces après des dommages extérieurs dus à des influences étrangères, des conditions ambiantes spéciales comme des températures extrêmes, un rayonnement solaire extrême, l'humidité, une atmosphère corrosive (p. ex. extincteurs manuels sur des camions, dans l'agriculture, sur des chemins de fer de montagne en plein air), etc).